

Evaluation du Revenu Contractualisé d'Autonomie (RCA)

Enquête qualitative auprès des jeunes bénéficiaires, un an après leur entrée dans le dispositif

Rapport final – Décembre 2012

Préambule méthodologique : modalités de prise de contact et de conduite des entretiens

Prise de contact

Dans le cadre de l'évaluation du dispositif RCA, le CREDOC a réalisé une enquête qualitative auprès de 40 jeunes bénéficiaires du RCA un an environ après leur entrée dans le dispositif. Cette enquête fait suite à une première investigation réalisée au démarrage du dispositif auprès des équipes de direction et des conseillers de 8 Missions locales participant à l'expérimentation (Angers, Aubervilliers, Auray, Lille, Thau, Vannes, Vierzon, Thur Doller). Cette première enquête a donné lieu à un rapport du CREDOC transmis à la DJEPVA fin 2011.

Afin de mettre en relation les enseignements des entretiens auprès des équipes des Missions locales avec le discours des jeunes, le Credoc a interrogé en priorité des jeunes suivis par les Missions locales ayant fait l'objet de la première enquête. Cela étant nous avons été confrontés à des difficultés importantes pour rencontrer ces jeunes en face à face ou nous entretenir avec eux par téléphone dans les délais que nous nous étions fixés (mai à septembre 2012) pour permettre une analyse des entretiens avant la fin de l'année. Nous avons dans un premier temps pu fixer (non sans difficulté) 40 rendez-vous physiques avec des jeunes issus des 8 missions locales visées au départ, au sein desquelles environ 140 jeunes étaient suivis au total. Les rendez-vous étaient fixés pour la plupart dans les locaux de la mission locale. Nous nous sommes déplacés systématiquement pour aller rencontrer ces jeunes en face à face. Mais nous avons dû faire face à de nombreuses annulations, souvent à la dernière minute, sans avoir la possibilité de fixer de nouveau rendez-vous. Des entretiens téléphoniques ont parfois pu être conduits avec certains jeunes ne s'étant pas présentés physiquement, afin de pouvoir tout de même recueillir leur opinion sur le dispositif. Au total, une trentaine d'entretiens ont pu être réalisées auprès de jeunes suivis par les 8 missions locales concernés.

Pour surmonter ces difficultés à conduire nos 40 entretiens sur les 8 territoires ciblés dans le délai imparti, nous avons été conduits à élargir l'échantillon à des jeunes bénéficiaires issus d'autres Missions locales. Ces missions locales ont été choisies en Ile de France (Bondy, Clichy, St Germain en Laye, Massy) afin de permettre autant que possible des entretiens en face à face en limitant les pertes de temps liés aux annulations prévisibles. Sur une soixantaine de jeunes bénéficiaires identifiés, une dizaine d'entretiens complémentaires ont pu être réalisés, en face à face ou par téléphone.

Déroulement des entretiens

Malgré des conditions d'enquête plutôt satisfaisantes au final (des entretiens qui ont pu durer jusqu'à 1 heure dans certains cas), les équipes du Credoc ont ressenti une certaine retenue des jeunes à exprimer un point de vue critique sur le dispositif. Bien que les principes de confidentialité et d'anonymat des entretiens aient été systématiquement rappelés par les chargés d'études, les opinions exprimées sont souvent apparues stéréotypées, notamment en ce qui concerne le bon usage de l'allocation. Les réponses ont souvent consisté dans un premier temps à déclarer que l'allocation avait bien été utilisée à des dépenses devant apparaître comme utiles. Les modalités de passation de l'entretien, réalisées de façon peu directive et dans un cadre et sur un ton peu formel, ont pu tout de même apparaître pour certains jeunes comme une forme de « contrôle » des usages et du comportement des jeunes.

Profil des jeunes interrogés et évolution de leur situation depuis leur entrée dans le dispositif

Des situations d'emploi qui évoluent positivement

A leur entrée dans l'expérimentation RCA, la grande majorité des jeunes interrogés ne sont ni en emploi ni en formation (plus de 8 jeunes sur 10). Environ un an après le début de l'expérimentation, le nombre de jeunes qui sont dans cette situation se limite à quelques jeunes. Environ la moitié des jeunes ont ainsi évolué vers l'emploi, dont un tiers vers des emplois de plus de six mois.

L'étude qualitative ne permet pas d'identifier si ces évolutions sont liées au RCA ou bien si elles résultent d'une progression « naturelle » des publics accompagnés par les Missions locales. L'enquête quantitative doit apporter des éléments de réponse sur ce point.

Des jeunes majoritairement hébergés et soutenus financièrement par leurs parents

A l'entrée dans le dispositif, les jeunes interrogés étaient pour la plupart hébergés chez leurs parents (les trois quarts d'entre eux). Dans ce contexte, la majorité des jeunes hébergés sont soutenus financièrement par leurs parents. Le montant ou la nature, et la fréquence de ce soutien n'ont pour autant pas pu être clairement identifiés dans le discours des jeunes. Un jeune sur quatre déclare ne pas être soutenu par ses parents chez qui il est cependant logé.

Un an plus tard, la situation des jeunes n'a la plupart du temps pas évolué de façon significative sur le plan du logement et du soutien financier. Certains d'entre eux ont cependant accédé à un logement autonome, notamment pour ceux qui se sont mis en couple et ont pu bénéficier d'un apport financier de la part de leurs parents ou conjoints.

Un jeune sur deux environ a des projets précis pour l'avenir

Parmi les jeunes interrogés, une petite moitié déclare avoir défini un ou des projets précis, sur le plan personnel et / ou professionnel : pour certains il s'agit d'accéder à un stage ou une formation, de

trouver un premier emploi, ou encore de créer leur entreprise. Pour d'autres il s'agit plus de passer leur permis de conduire, d'acquérir une voiture, d'accéder à ou de se maintenir dans un logement autonome, voire de « devenir maman » pour une jeune-femme interrogée. Certains jeunes ont des idées plus vagues ou à plus long terme, mais se situent tout de même dans une forme de dynamique-projet.

Pour l'autre moitié des jeunes, ils n'ont soit pas répondu à la question, soit déclarent être indécis et ne pas savoir ce qu'ils vont faire. Certains disent même avoir renoncé à croire en la possibilité d'un quelconque projet.

Remarque : l'échantillon interrogé est au final constitué de jeunes dont le profil et la situation sont très diversifiés sur le plan de la situation familiale, personnelle et professionnelle. Il n'est cependant pas à exclure au vu des difficultés rencontrées, que les jeunes qui ont finalement accepté de répondre ne sont pas les plus isolés ou les plus en difficulté. Les jeunes ayant des difficultés d'expression orale, ou qui sont en rupture avec les institutions de suivi et d'accompagnement représenté par les Missions locales, ou plus largement le monde des adultes, ont pu refuser davantage que les autres de se soumettre à l'exercice proposé.

1. Un dispositif globalement mobilisateur pour les jeunes bénéficiaires

1.1. Une allocation assortie de contreparties jugées légitimes et qui responsabilise les jeunes

Les jeunes sont fortement imprégnés par le caractère « exceptionnel » de la mesure. Ils expriment le sentiment d'avoir eu la « chance » d'être « tirés au sort » dans un fichier de plusieurs centaines de jeunes. Ils comprennent le caractère expérimental du dispositif et reçoivent ce RCA d'abord comme **une opportunité à saisir**.

Le montant de l'aide financière apparaît suffisamment élevé pour générer **un sentiment de devoir et de contrepartie vis-à-vis de la société ou de ses parents**. Chez la très grande majorité des jeunes, l'allocation va déclencher un **sentiment de responsabilité** par rapport à cette aide publique. Les **parents** sont parfois présents dans les propos des jeunes : ils sont ceux auxquels il faut **prouver son autonomie**, sa capacité à faire des choix et prendre ses responsabilités. Les parents semblent parfois s'être également saisis du RCA pour soutenir une démarche pédagogique en exigeant de leur enfant des comportements spécifiques (contribution aux dépenses du foyer, aller faire les courses, gérer son budget « mobilité » ...).

Jennifer vit ses chez parents. Elle est titulaire d'un CAP d'aide à la personne obtenu en septembre 2010. Elle s'est inscrite pour passer le DAU (diplôme d'accès universitaire) au mois de juin 2012 et poursuivre des études. Elle n'avait pas besoin de cette aide financière puisque ses parents l'aident mais elle apprécie de l'avoir car celle-ci lui permet de s'affirmer : **« Je peux leur montrer que je peux me débrouiller seule, que je peux faire des choses par moi-même et c'est beaucoup mieux »**

Bastien est inscrit en formation et effectue des « *petits contrats d'un mois maximum* ». Lorsqu'il aura un CDI il envisage de se mettre en concubinage. Le RCA lui permet d'être plus autonome, ce à quoi ses parents l'encouragent: **« Moi je m'autogère tout seul en fait. Cela me permet de commencer à me débrouiller pour plus tard. Ça m'aide, même pour m'habiller. Mes parents ils m'ont dit de prendre conscience que comme je travaille et tout, c'est à moi de m'acheter mes vêtements »**.

Quelles que soient les raisons de ce sentiment de responsabilité, les jeunes estiment qu'il est du devoir de chaque bénéficiaire de profiter du soutien de cette allocation pour **se mettre en mouvement et être acteur de son insertion professionnelle**. Pour les jeunes, il est légitime que les bénéficiaires d'une telle mesure soient des personnes « méritantes ». Le sentiment de devoir « mériter » cette allocation s'exprime également en creux au travers du discours de certains jeunes qui proposent **que les bénéficiaires soient soumis à davantage de contrôles** : celui-ci devrait selon eux également porter sur « le bon usage » de cette allocation. Parmi eux, les jeunes qui déclarent ne pas s'être plus impliqués dans une dynamique d'insertion professionnelle pensent que les jeunes, qui ne capitalisent pas cette aide pour leur projet professionnel et qui se satisfont dans une forme d'oisiveté, ne devraient plus bénéficier de l'allocation. Les jeunes comparent souvent le RCA au RSA auquel ils associent des **risques d'assistanat**. Ils évoquent le risque pour certaines personnes de se satisfaire de cette somme pendant plusieurs mois en ne l'utilisant que comme de « l'argent de poche ».

Les jeunes qui sont dans des **situations financières très tendues** évoquent la légitimité qu'il y aurait à exiger un comportement « exemplaire » de la part des allocataires. Elodie comme d'autres pensent que cette aide ne doit pas servir « à fumer son petit joint ».

Ceux que les parents peuvent aider financièrement évoquent l'idée de ne pas attribuer l'allocation financière aux jeunes dont les parents peuvent subvenir à leurs besoins. Ils font part de leurs scrupules à toucher cette aide alors que d'autres sont nettement plus dans le besoin. Certains jeunes n'ayant pas de projet professionnel dans l'immédiat estiment ainsi qu'ils n'auraient pas dû recevoir cette aide. Certains ont même renoncé d'eux-mêmes à l'allocation, estimant ne pas en avoir réellement besoin.

Luna recherche un emploi. Elle est titulaire d'un BTS comptabilité. Elle a fait la démarche d'interrompre son allocation au bout de deux mois, « *parce que je pensais que je n'en avais pas spécialement besoin par rapport à d'autres, même si ma conseillère m'avait dit que je n'empêchais pas quelqu'un de l'avoir... Ça m'a aidé à un moment où j'en avais besoin mais après ça ne m'aurait pas servi à grand-chose* ».

Les jeunes dont le projet d'insertion est encore flou à l'entrée dans la mesure se sentent également « redevables », et ont le sentiment qu'ils doivent être « à la hauteur » de cette aide qui leur est offerte, même s'ils ne perçoivent pas immédiatement comment ils vont la « rentabiliser ».

1.2. L'accompagnement mensuel: un soutien moral qui renforce la mobilisation

La déclaration mensuelle de ressources : une formalité bien acceptée

Les jeunes appréhendent la déclaration mensuelle comme une **procédure nécessaire** qui permet de calculer le montant de l'allocation en fonction des autres revenus obtenus dans le mois. C'est la seule fonction qu'ils lui attribuent. Dès lors que la règle de la compensation par rapport aux revenus est posée, les jeunes en acceptent les conditions. C'est surtout l'idée d'une allocation en fonction du revenu mensuel qui est jugée légitime. De ce fait, tous les jeunes estiment **justifié** qu'il y ait un contrôle de la situation financière des personnes qui bénéficient de cette allocation.

La déclaration mensuelle peut cependant également être vécue comme une **contrainte** notamment lorsque le bénéficiaire est en emploi ou en formation et que les horaires d'ouverture de la Mission locale ne permettent pas aux jeunes de s'y présenter physiquement. Dans ces cas-là, **des compromis ont le plus souvent été trouvés entre les jeunes et les conseillers** pour que la déclaration soit effectuée (à distance notamment : par téléphone, par courrier ou autre) sans que cela pénalise le jeune.

Certains jeunes semblent n'avoir pas été suffisamment informés sur l'obligation de remplir la déclaration mensuelle et n'ont pas reçu leur allocation faute d'avoir rempli leur déclaration.

Les rendez-vous mensuels : un précieux soutien moral à l'expérience

Dans les premiers temps de l'accompagnement, les rendez-vous mensuels sont **d'abord perçus par les jeunes comme une simple obligation contractuelle**, indispensable pour toucher l'allocation, sans qu'ils soient jugés a priori utiles. Après un an d'accompagnement, les jeunes estiment qu'ils constituent un précieux « soutien moral ». La régularité des entretiens avec les conseillers, bien que contrainte, est particulièrement appréciée des bénéficiaires qui **se sont sentis écoutés et soutenus** dans leur projet. Dans certains cas, cette régularité semble avoir transformé ces rencontres en de véritables séances de « **coaching** » entre le conseiller et le bénéficiaire se caractérisant par une démarche de **co-construction de parcours d'insertion**, sur la base d'une évaluation précise de la situation du jeune : accès à l'information, aide à la prise de décision, évaluation de la faisabilité du projet...

La plupart du temps, ceux qui ont été en emploi pendant la première année de l'allocation et qui ont touché un RCA compensatoire ont fait un point téléphonique mensuel avec le conseiller. Une disposition qui satisfait les jeunes d'autant plus que celle-ci s'avère utile pour maintenir un lien et évoquer d'autres difficultés que celle de l'emploi (santé, logement, conflits familiaux ...).

De façon ponctuelle (2 jeunes concernés), les conseillers ont proposé aux bénéficiaires en situation d'emploi stable (CDI) de renoncer au RCA pour s'exonérer de ces rendez-vous et des pointages mensuels. Dans ces deux derniers cas, des changements subits de situations ont mis les jeunes en difficulté (arrêt de travail de plusieurs mois suite à un accident du travail), sans qu'ils disposent du filet de sécurité du RCA.

Un accompagnement renforcé qui n'est pas spécifiquement associé au RCA

Le principe d'une régularité des entretiens avec un conseiller ne leur semble pas en soi « extraordinaire » : les jeunes pensent que les conseillers sont disponibles pour les recevoir autant de fois qu'ils en éprouvent le besoin. **Les jeunes n'ont pas le sentiment de bénéficier d'un « accompagnement renforcé », qui n'est pas perçu comme une nouveauté ou une plus-value du dispositif RCA.**

La majorité des jeunes ont la conviction que les conseillers auraient été disponibles pour les recevoir y compris sans le RCA. Ce qu'ils ne s'avouent pas facilement c'est le fait que sans cette obligation contractuelle ils ne se seraient pas rendus nécessairement tous les mois à la Mission locale. Par ailleurs, ils n'ont pas conscience du fait que les conseillers, sans un cadre spécifique, n'ont pas le temps d'accompagner tous les jeunes à un rythme soutenu.

Pour les jeunes les moins avancés dans un projet, le rythme mensuel leur permet de ne pas perdre de vue ce qu'ils ont à faire et d'être alimentés par des propositions diversifiées de la part de la Mission locale. Ils ont le sentiment de ne pas se sentir délaissés. L'implication des conseillers renvoie au jeune l'idée qu'il y a des solutions. Si bien que leur niveau de confiance et d'investissement dans la construction de leur projet d'insertion augmente.

Cependant, la plupart des jeunes interrogés imputent d'abord l'évolution de leur situation à leur détermination et à leurs efforts. Les jeunes déclarent en effet rarement avoir trouvé des solutions réelles (emploi / formation) par l'intermédiaire de leur conseiller. Ils ont ainsi tendance à s'attribuer l'évolution de leur situation, que celle-ci soit positive ou négative. Les quelques jeunes qui ont cependant trouvé une aide ou une solution concrète auprès de la Mission locale reconnaissent davantage l'importance et l'utilité de l'accompagnement proposé.

Florian a fait un an de contrat de professionnalisation dans la restauration mais il n'a pas validé son diplôme. Il est hébergé chez ses parents en région parisienne. Il cherche un emploi de commis cuisine mais « à Paris y a beaucoup de monde sur le marché donc faut faire la différence. Le problème, c'est le manque d'expérience. ». Pourtant, Florian se sent soutenu par son conseiller : « la ML m'a aidé à refaire mon cv et depuis on m'appelle plus qu'à une époque pour des entretiens d'embauche. »

2. Une allocation qui sécurise les jeunes et les rend plus autonomes

Un coup de pouce à la vie quotidienne et aux démarches d'insertion qui rend les jeunes plus sereins

L'allocation est globalement perçue par les jeunes comme une aide à la vie quotidienne. Même si tous ont conscience que ce montant, considéré comme un « complément », ne permet pas de vivre de façon autonome, ils estiment que c'est tout de même **un « gros coup de pouce »** qui permet d'une part de subvenir à des besoins quotidiens, d'autre part de financer les dépenses liées à la recherche d'emploi ou à la situation de formation.

Sylvain a quitté la région où il vivait avec ses parents il y a plus de 2 ans. Il est hébergé alternativement chez des amis. Il envisage de faire une formation en alternance. Il perçoit immédiatement que cette allocation va améliorer ses conditions de vie : « Moi, je me suis dit que c'était un gros coup de pouce. Vu comment ça fonctionne sur deux ans, je suis sûr d'avoir de quoi manger ou quoi que ce soit. »

En l'absence du RCA, les jeunes déclarent que leur situation aurait été « plus difficile », qu'ils n'auraient peut-être pas effectués certaines dépenses. L'allocation a de ce point de vue **un effet sécurisant et rassurant** pour les jeunes qui se déclarent **plus sereins** par rapport aux dépenses incontournables qu'ils doivent engager pour se déplacer, pour manger, pour se vêtir. « On est moins dans la galère à la fin du mois ».

La plupart des jeunes estiment cependant qu'ils auraient tout de même « poussé leur pierre » en l'absence d'allocation, qu'ils se seraient débrouillés sans être capable de dire comment ils auraient fait concrètement pour subvenir à leurs besoins.

Des dépenses qui permettent d'accéder à une plus grande autonomie

Plus précisément, les bénéficiaires interrogés déclarent avoir investi **4 postes de dépenses principaux** : la **mobilité** (environ deux tiers des jeunes interrogés), la participation aux **frais du foyer** (dépenses alimentaires), les **loisirs et l'épargne**.

Le poste « **mobilité** » est le poste de dépenses le plus investi par les bénéficiaires. La plupart des jeunes déclarent que leur mobilité a augmenté grâce au RCA, qui leur a permis de financer des abonnements aux transports en commun, des frais liés à l'utilisation d'un véhicule (essence), l'achat d'un véhicule ou encore la passation du permis de conduire. Ces dépenses ont souvent permis aux jeunes qui sont engagés dans un projet de **se rendre plus disponibles pour chercher un emploi, et notamment pour passer des entretiens d'embauche. Pour certains jeunes**, le RCA semble même avoir été déterminant pour trouver un emploi et le conserver.

« Oui ça m'aide parce que cet après-midi j'ai eu un entretien d'embauche et il fallait la voiture pour y aller ! Si je n'avais pas pu acheter cette voiture (une occasion à 250 €), mettre de l'essence ou payer l'assurance ; je n'y serais pas allée. »

Louise est en formation « hydro-esthétique » lorsqu'elle entre dans le RCA. Elle doit faire 80 Km par jour aller-retour. Elle fait du covoiturage et le RCA lui permet de participer aux frais. Elle s'achètera un véhicule d'occasion. En février 2012 elle obtient un CDI dans le centre de balnéothérapie où elle a fait sa formation.

Yann est titulaire d'un Bac S et vit de petits boulots lorsque la Mission locale lui propose le RCA. Il trouve un premier emploi comme agent de service dans une maison d'accueil spécialisée. Cette expérience lui donne envie de passer le concours d'infirmier. Grâce au RCA, il va pouvoir élargir son champs d'investigation : *« j'ai pu passer les concours un peu partout en France, payer les frais de transport. Sans le RCA, je n'aurais passé qu'un ou deux concours, ceux proches de chez moi ».*

Ce sentiment d'avoir augmenté sa mobilité grâce au RCA semble plus prononcé chez les jeunes femmes, qui sont davantage dans une logique rationnelle qui vise à augmenter leurs atouts sur le marché de l'emploi.

Le versement de l'allocation est également l'occasion pour les jeunes hébergés par leurs parents de **participer aux frais du foyer**. Les garçons, plus que les filles, ont le **sentiment d'être une « charge »** pour leurs parents lorsqu'ils n'ont pas de revenus et qu'ils sont sortis du système scolaire. Ce sentiment semble particulièrement prononcé au sein des familles monoparentales. La moitié des jeunes hommes interrogés déclarent ainsi avoir utilisé le RCA pour contribuer aux dépenses, (notamment alimentaires) du foyer familial, contre une fille sur cinq environ. Le RCA leur permet ainsi de **remplir cette fonction sociale** dont ils sont empêchés par la situation de non-emploi et d'avoir le sentiment de **reprenre une place utile** dans le foyer familial. Parfois, cette possibilité permet **d'améliorer les relations des jeunes avec les autres membres du foyer** (la mère, la sœur ...).

Les jeunes investissent souvent une part de leur allocation à des **dépenses de loisirs / vie sociale / vie culturelle** (sorties entre amis, cinéma, téléphone, cigarettes, café...). Celles-ci n'apparaissent pas au premier abord comme vitales pour eux-mêmes ou pour leur insertion dans l'emploi. Toutefois elles leur permettent parfois de **rompre l'isolement** dans lequel ils se trouvent du fait d'importantes restrictions financières. De ce point de vue, les dépenses récréatives ont des **fonctions d'inclusion des individus dans la société**. La prise en charge d'un forfait téléphonique concerne quelques jeunes : la plupart du temps, l'arrivée du RCA permet aux jeunes de s'engager sur un forfait téléphonique qui limite les interruptions momentanées de ligne du fait de l'absence de crédits et de maintenir le contact avec les amis et relations. L'effet « socialisant » de l'allocation paraît un peu plus important pour les jeunes hommes, qui témoignent plus souvent que les filles de leur isolement dès lors qu'ils n'ont pas de moyens financiers pour sortir.

Dominique qui termine une formation en alternance prend en charge de nombreux frais avec son allocation : transport, téléphone. Avec le RCA, il affirme qu'il a aussi pu participer à « quelques sorties » entre amis dont il se privait jusque-là.

Marceau tient le même discours : *« sans le RCA ça aurait été un peu tendu. Je n'aurais pas pu faire grand-chose. Je me serais privé de pas mal de choses. Je ne serais pas sorti les week-ends ».*

Ceux qui ne bénéficient pas d'un soutien familial conséquent témoignent du **sentiment de « confort matériel »** que procure l'autonomie financière offerte par l'allocation : le fait de pouvoir s'acheter un vêtement neuf et à sa taille, de disposer d'un peu « d'argent de poche » pour sortir, d'augmenter les occasions d'être entre amis, de se laisser tenter par un achat imprévu plutôt que de s'obliger à « rester à la maison »... Le RCA permet à ceux qui sont démunis de tout soutien financier, comme à ceux qui sont aidés par leurs parents, de **se sentir plus indépendants financièrement**. Les jeunes, qui prennent rapidement goût à cette autonomie financière, témoignent du **désir d'émancipation** que procure cette expérience. De nombreux jeunes ont en effet fait part de leur **répugnance à demander de l'aide** à leurs parents ou à leur mission locale.

Kévin, le matelot qui travaille occasionnellement avec son père et qui paraît un peu perdu pour prendre des décisions quant à son avenir estime que *« ça peut aider pour trouver un travail pour se déplacer, pour aller aux entretiens, on a quatre sous pour se démerder, ne pas demander aux parents ! Donc c'est toujours bien et puis c'est toujours mieux d'avoir des sous pour chercher du travail, c'est plus motivant. »*

Sybel occupait un emploi de femme de chambre pendant les week-ends et les vacances scolaires mais des problèmes de dos l'ont obligé à envisager un autre métier. Elle s'est inscrite dans un CFA pour faire une formation « restauration » et attend une réponse. Elle vit seule dans un Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT). *« A la Mission Locale, ils me donnent des tickets transports et autres mais je n'aime pas demander...si tu ne peux pas payer le loyer ils te virent du FJT. »*

Samir résume la situation ainsi : *« C'est une petite somme qui fait le bonheur mais sans le faire vraiment parce que tu la vois comme ça mais très rapidement tu ne la vois plus. D'une certaine manière c'est bien parce que si les gens veulent plus ils doivent travailler ».*

Un bénéficiaire interrogé sur cinq a profité de cette allocation inattendue pour **épargner**, la plupart du temps pour financer un **projet à moyen terme**: passer le permis de conduire, acheter un véhicule, financer un projet de formation, se constituer une caution pour accéder à un logement autonome. Le montant de l'épargne oscille entre 50 et 100 € par mois la première année. Ceux qui déclarent avoir « mis de l'argent de côté » ont ainsi l'espoir de se constituer au moins un capital de 1000 à 1200 €.

Mais c'est moins la somme qui est essentielle que l'opportunité que l'allocation crée d'épargner et de **rendre crédible des projets même s'ils sont encore incertains ou imprécis** : cette épargne fonctionne comme un **gage de confiance dans l'avenir**.

Depuis qu'il bénéficie du RCA, Patrick travaille dans le maraichage, dans le cadre d'un chantier d'insertion. Il envisage de passer le certificat de qualification professionnelle d'agent de prévention et de sécurité (CQP APS) mais la formation coûte 600 €. Donc le RCA, « *c'est ce qui permet de finir le mois ou alors c'est pour mettre de côté. Ça peut changer les choses parce que se dire que l'on a 100€ chaque mois, si on les rassemble tous, un jour peut-être je voudrais faire ceci, on a la somme, c'est bien.* »

3. Les difficultés d'appréhension des caractéristiques de l'allocation (durée, caractère compensatoire, dégressivité) sont des facteurs de fragilisation pour les jeunes

Une logique de compensation comprise sur le principe mais mal appréhendée

Le **principe d'une allocation compensatoire en cas de revenus** (liés à une situation d'emploi ou de formation rémunérée) est globalement identifié et compris par l'ensemble des jeunes interrogés.

En revanche les jeunes n'ont **aucune idée des montants compensatoires** en fonction des revenus déclarés. Ils sont notamment incapables d'estimer la somme qui sera maintenue s'ils rentrent en formation rémunérée ou s'ils acceptent un emploi. Il faut préciser que **cette dimension est souvent méconnue des conseillers Mission locale** qui ne disposent pas, au démarrage de l'expérimentation, d'une grille indicative de la somme maintenue en fonction de différentes tranches de revenus déclarés.

Le principe de dégressivité souvent méconnu et non anticipé

Le principe de la diminution de l'allocation est souvent méconnu des jeunes : plus d'un jeune sur deux ignorait totalement le principe de dégressivité jusqu'à ce qu'ils en constatent la réalité lors du treizième versement de l'ASP (Agence de services et de paiements). A l'instar de l'allocation compensée, **la plupart des conseillers n'ont pas insisté dès les premières présentations sur le principe de dégressivité**. Certains semblent même l'avoir totalement occultée. Dans tous les cas, les conseillers sont semble-t-il restés très imprécis sur ce dernier aspect du RCA qu'ils maîtrisent mal.

Cette dégressivité progressive est cependant considérée comme légitime : elle est associée dans l'esprit des jeunes à la volonté des décideurs publics de **ne pas générer un système d'assistantat**

d'une part ; de signifier aux bénéficiaires la temporalité de l'allocation et la nécessité d'accélérer le rythme de leurs arbitrages et de leurs investissements d'autre part. Le message sous-jacent au principe de dégressivité est identifié comme un rappel au contrat initial dans lequel il est entendu que l'aide financière vient en contrepartie d'un investissement personnel.

Kévin, titulaire d'un CAP Matelot, a visiblement différé plusieurs projets (le permis de conduire, des dépôts de CV...) malgré les multiples propositions du conseiller de la Mission locale, et se contente actuellement de quelques sorties en mer sur le bateau de pêche de son père. La dégressivité de l'allocation RCA est pour lui le signal qu'il est temps de se mobiliser pour ne pas laisser passer sa chance: *« Pour les gens comme moi qui n'ont pas encore trouvé de travail, et bien ça me fait comprendre qu'il faut y aller quoi ! Que ça va pas rester toute ta vie et qu'il faut se bouger un peu ».*

Diégo travaille épisodiquement en intérim. Il fait des missions en peinture sans disposer de formation spécifique. Il envisage de faire une formation en installations thermiques et sanitaires. Le RCA peut l'aider durant cette période mais il sait que son temps est limité : *« Dans mon avenir, il faut que je travaille. Je ne vais pas vivre avec le RCA ! C'est juste une aide pour le commencement après c'est à toi de te débrouiller. »*

Dans les premiers mois d'attribution, les bénéficiaires ont ainsi le sentiment d'avoir du temps devant eux. Une fois le principe de dégressivité connu, ils estiment que la durée d'une année à taux plein est insuffisante. Les jeunes qui ont cru à une allocation constante pendant 2 ans **voient leurs stratégies d'insertion brutalement remises en question dans la mesure où elles reposaient sur des hypothèses qui se révèlent erronées**. Certains jeunes se retrouvent ainsi potentiellement en difficulté car ils avaient planifié leur budget sur deux ans sans tenir compte de cette dégressivité.

Lorsque la Mission locale lui propose le RCA Samir n'en revient pas : *« J'avais déjà fait le calcul, 250 fois 24 mois... et Waouh !... ça me paraissait beaucoup ! »* Un an après son entrée dans le RCA, Samir déchanté un peu : *« On ne sait pas combien ils retirent en fait ! Sinon, j'aurais fait des calculs. J'aurais vu, à partir de ce moment-là ils vont commencer à retirer ça ... J'aurais plus fait des calculs, j'aurais fait des petits points dans ma tête pour mettre de côté ».*

La méconnaissance des sommes qui seront versées génère **une grande incertitude et fragilise les jeunes, qui ont constaté la dégressivité sans pouvoir l'anticiper**. Elle s'est imposée à eux et a pu **déstabiliser ceux qui disposaient d'une allocation à taux plein** et l'utilisaient effectivement pour soutenir un projet d'insertion et les dépenses de vie quotidienne. Pour les jeunes dont la situation n'a pas évolué, la dégressivité est identifiée comme un compte à rebours mais celle-ci s'articule avec le **sentiment qu'il est déjà trop tard** et qu'ils ont laissé passer l'opportunité qui leur a été donnée. Quand bien même leur situation évoluerait positivement, l'allocation ne sera plus suffisante pour leur permettre de subvenir à leurs besoins.

Samir vit chez sa mère avec sa sœur. Leur situation financière est très tendue. Samir a obtenu un BEP maintenance industrielle mais ce secteur d'activité ne lui convient pas. Il rêve d'être animateur sportif et il s'est inscrit depuis 2011 dans une formation BAFA, dans la perspective de passer ensuite un BEESEP. Sans le RCA, il n'a que des revenus occasionnels et la perspective d'une allocation réduite voire nulle l'inquiète. Il devra chercher des ressources financières pour vivre tout en poursuivant une formation.

Dominique est en seconde année de BTS en alternance « Management des unités commerciales », il vit chez ses parents et contribue avec son salaire d'apprenti aux charges du foyer familial.

« Si c'était resté plein, cela aurait été plus motivant. Je me retrouve quand même souvent à découvert, je me retrouve avec une petite somme qui vient m'aider, mais on ne va pas critiquer, c'est quand même quelque chose mais bon !... Vraiment avec l'aide des 250 €, ça aurait pu vraiment amener à plus épargner, à mettre de l'argent de côté, à penser à demain. Il y a des mois difficiles, on ne pense pas toujours aux soins qu'on peut avoir, moi j'ai beaucoup de soins dentaires, et ça vient creuser le budget. »

SYNTHESE

L'étude qualitative conduite par le CREDOC auprès de 40 jeunes un an après leur entrée dans le dispositif montre que le RCA a un effet **mobilisateur** sur les jeunes au cours de leur première année dans le dispositif, en leur apportant une plus grande **sérénité** et un **soutien moral** dans la construction de leur parcours.

Le RCA, considéré dans ses deux dimensions (aide financière et accompagnement), semble ici faire « **levier** » sur les parcours des jeunes et agit comme un **catalyseur pour les jeunes qui avaient un projet d'insertion préalable ou qui se sont rapidement investis dans une dynamique d'insertion**. En revanche, pour les jeunes qui ne parviennent pas à faire évoluer leur situation, la mesure semble avoir peu d'effets si ce n'est celui de leur renvoyer leur propre incapacité à s'engager.

Le sentiment de contrepartie qui se dégage « naturellement » de l'aide financière est de nature à **responsabiliser** les bénéficiaires qui évoquent la nécessité de se mobiliser en contrepartie de l'allocation, perçue comme une chance à saisir. Le RCA a ainsi un effet « **stimulant** » car il augmente l'autonomie financière tout en restant insuffisant pour couvrir l'ensemble des dépenses des jeunes. L'expérience d'une somme inhabituelle permet de **goûter à l'autonomie financière, et d'y prendre goût** : ne rien demander, ne rien devoir, faire ses propres choix ...constitue une expérience nouvelle qui **donne envie aux jeunes de progresser vers une plus grande autonomie**. L'expérience du RCA semble renforcer la **confiance** des jeunes dans leurs chances de réussite et dans la pertinence de leur projet. Le RCA conforte l'individu dans ses capacités à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés. Cet effet psychologique « **sécurisant** » rend de fait plus crédibles et accessibles les projets des jeunes engagés dans un parcours d'insertion, et leurs perspectives d'avenir. L'allocation constitue, en particulier pour les jeunes issus de milieux sociaux défavorisés ou pour ceux qui ont décohabité et ne sont pas soutenus par leurs parents, une ressource financière leur permettant **d'assumer des frais quotidiens qui les rend plus sereins, d'engager des démarches d'insertion professionnelle en étant notamment plus mobiles, et de réaliser des dépenses de loisirs jusqu'alors inenvisageables qui favorise leur inclusion sociale**.

L'**accompagnement** s'avère de son côté être **une source d'informations et de conseils qui constitue un précieux soutien moral et contribue surtout à rompre un sentiment de solitude face aux défis du monde du travail**. Les jeunes s'attribuent en effet en premier lieu à eux-mêmes l'évolution de leur situation.

Le **principe de dégressivité** apparaît en revanche comme un « **couperet** » de nature à **freiner l'élan et l'optimisme des jeunes**. Le montant compensatoire de l'allocation en cas de revenus et la dégressivité de l'allocation au bout d'un an sont en effet mal appréhendés et **peuvent remettre en cause les stratégies d'insertion, voire déstabiliser les jeunes les plus fragiles économiquement et rompre la dynamique positive qui a pu être engagée**. Cela est particulièrement visible chez les jeunes dont la situation est en train d'évoluer positivement mais qui ne voient pas comment ils pourraient accélérer le rythme de cette évolution. Aucun d'entre eux ne peut dire quand il pourra se passer du RCA et assumer financièrement sa situation. Les jeunes bénéficiaires du RCA restent soumis aux contraintes et aléas de parcours d'insertion qui ne sont pas linéaires, voire erratiques. Face à cette réalité fluctuante, le principe de dégressivité apparaît parfois inadapté à la réalité des rythmes d'insertion des jeunes.

Annexe : Guide d'entretien Bénéficiaires

Mission locale :

Date entretien :

Lieu entretien : ML / Tel

Durée entretien :

RAPPELS

Finalité

Appréhender les perceptions et opinions des bénéficiaires selon leur profil, leur situation et leur parcours afin d'analyser qualitativement les réalités qui sous-tendent les impacts du RCA mesurés dans le cadre de l'enquête quantitative.

Objectifs

1. Appréhender les perceptions et opinions des jeunes à l'égard du dispositif : son principe, son fonctionnement, ses effets
2. Retracer les évolutions de situation le parcours de jeunes bénéficiaires durant la première année au sein du dispositif
3. Identifier l'usage et l'utilité du RCA, sa plus-value concrète pour les bénéficiaires du RCA, le sens donné à cette allocation dans le cadre de leur parcours et de leurs projets d'insertion, et le lien avec l'accompagnement proposé par la ML
4. Analyser le point de vue des bénéficiaires sur la suite de leur parcours: la baisse de l'allocation, leur vision de l'avenir.

Modalité de recueil

Deux vagues d'entretiens, en face à face et par téléphone, auprès de jeunes bénéficiaires :

1. Une vague 1 : un an après l'entrée dans le dispositif ;
2. Une vague 2 : deux ans après l'entrée dans le dispositif ;

Echantillon

- 40 entretiens individuels conduits auprès d'un échantillon diversifié de bénéficiaires
- Les entretiens sont menés de façon privilégiée en face-à-face, dans les locaux des Missions locales. Ils sont menés par téléphone lorsque les bénéficiaires n'ont pas pu être présents lors des rendez-vous physiques proposés.

Traitement

- Portraits de jeunes permettant de restituer des parcours d'insertion au regard de l'accompagnement proposé.

Introduction à l'entretien

Tout d'abord, merci d'avoir accepté de nous répondre.

Vous bénéficiez du RCA. Cette allocation vous a été proposée par le ministère de la Jeunesse et donne lieu à une étude sur 2 ans afin de savoir ce que cette allocation apporte aux personnes qui en bénéficient. Nous souhaiterions donc savoir ce que vous pensez de cette allocation, est-ce qu'elle vous est utile, est-ce qu'elle répond à vos besoins, est-ce qu'elle aide les jeunes dans leurs projets ?...

Je vous rappelle que l'entretien que nous allons avoir est totalement anonyme et confidentiel ; cela veut dire que la Mission locale n'a pas la possibilité de savoir quelles personnes ont accepté l'entretien et elle n'aura pas la possibilité de connaître vos réponses.

Cet entretien n'aura aucune incidence sur votre allocation. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses ... Ce que nous souhaitons c'est votre avis sur ce RCA.

I –Le RCA : représentations et expérience

Vous êtes allocataires du RCA depuis plus d'un an

1.1 – Vous souvenez-vous du jour où vous avez été contacté par la Mission locale pour vous proposer le RCA ? Pouvez-vous me raconter comment ça s'est passé ?

Relances

Comment vous avez été contacté ?

Qui vous a expliqué le principe et le fonctionnement du RCA ?

Quand en avez-vous discuté pour la première fois avec votre conseiller ML ?

1.2 – Quelle a été votre première réaction ?

Relancer sur le ressenti : vous étiez étonné ? Vous avez immédiatement envisagé quoi faire avec cette allocation ?...)

1.3 - Qu'avez-vous pensé de cette proposition de la Mission locale ?

Relances

Est-ce que cette proposition vous a paru intéressante ? *Expliquer ...*

Est-ce que vous avez pensé que c'était approprié (justifié par rapport) à votre situation ?

Expliquer ...

1.4 – Lorsque le RCA vous a été présenté, qu'est-ce qui vous a paru compliqué ?

Son mode de fonctionnement, les papiers à remplir, ...

1.5- Avec le RCA, vous vous êtes engagé sur un contrat de 2 ans avec la Mission locale. Que pensez-vous de cette durée ?

Cette durée est-elle trop longue ou trop courte ? Permet-elle d'avoir le temps de construire des projets ?

Avec le RCA, vous devez normalement venir tous les mois faire le point sur votre situation avec votre conseiller.

1.6- Que pensez-vous de cette obligation ?

1.7- Cette obligation vous paraît-elle juste (légitime, normal) ? En quoi ?

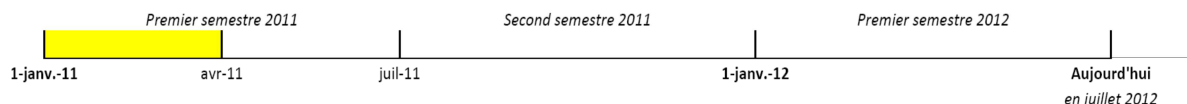
1.8- Avez-vous pu respecter facilement cette obligation ? Avez-vous dû prévoir des aménagements particuliers ? Lesquels ?

II - Trajectoire du jeune depuis la date d'obtention du RCA

Depuis un an vous bénéficiez du RCA (revenu contractualisé d'autonomie). Je souhaiterais évoquer avec vous votre situation avant d'avoir cette allocation.

Avant de bénéficier du RCA, dans quelle situation étiez-vous par rapport à vos projets de vie ?

Présenter le schéma ci-dessous //Evoquer les évolutions ou stabilités dans chacun des champs formation, emploi, logement, situation familiale, mobilité, budget



2.1- Vous étiez en emploi ? En formation ? Sans activité ? ...

Quel budget (mensuel) consacriez-vous à ce moment là pour aller travailler ou bien pour chercher du travail ou une formation ? (frais de transports/restauration hors domicile notamment)

Formation initiale : Depuis quand étiez sortis du système scolaire lorsque vous avez accepté le RCA ?

Quel diplôme ou qualification aviez-vous obtenu(s) ?

2.2- Par rapport au logement, vous viviez chez vos parents ? Vous aviez un logement autonome ? Vous viviez en couple ? (vérifier si la personne est parent et dans ce cas vit-elle avec son enfant ?)

Quel budget (mensuel) consacriez-vous à ce moment là pour vous loger ?

2.3- Avant d'avoir le RCA, de combien disposiez-vous de budget, par mois, pour vivre ?

2.4- Au moment d'avoir le RCA, envisagiez-vous de

Insertion : Changer d'emploi, entrer en formation ?

Logement/vie familiale : déménager / se mettre en couple ?

2.5- Lorsque que vous avez appris que vous alliez bénéficier du RCA, comment décririez-vous la situation dans laquelle vous étiez ?

Au terme de ce premier échange, si les descriptions sont trop sommaires, proposer à la personne une synthèse de sa situation au moment de l'obtention du RCA.

Relance : qu'est-ce qui a changé dans votre vie depuis que vous avez le RCA ?

Revisiter les différents champs : Formation, emploi, situation familiale, logement, mobilité pour identifier les évolutions.

1.6- Pensez-vous que le RCA vous a aidé pour réaliser ces projets ? Sur quel plan ?

III - Le dispositif RCA : usages et utilité perçue

3.1- Lorsque que vous avez eu le RCA, de combien de budget mensuel disposiez-vous ?
Sauf si évoqué précédemment

3.2- Depuis que vous disposez du RCA, comment avez-vous utilisé cette allocation ?

Relances – Faire préciser une estimation des sommes affectées à chaque dépense

☞ En matière de logement,

Avez-vous utilisé le RCA pour régler des factures, votre loyer ... ?
Quelle somme mensuelle cela représente ?

☞ Pour votre quotidienne,

Pour quelles dépenses de la vie quotidienne, avez-vous utilisé ce RCA ?
Quelle somme mensuelle cela représente ?

☞ Pour vos projets d'insertion,

Le RCA vous a-t-il aidé à couvrir des frais engagés dans le cadre de votre ... recherche d'emploi, formation, emploi actuel ...
Quel type de dépenses (frais d'inscription, cout de la formation, repas extérieurs, transports ...) ?
Quelle somme mensuelle cela représente ?

☞ Pour épargner (faire des économies),

Le RCA vous a-t-il permis de mettre un budget de coté pour réaliser un projet particulier ?

3.3- Quelles dépenses supplémentaires avez-vous pu réaliser grâce au RCA ?

3.4- Diriez-vous que ces dépenses supplémentaires étaient essentielles pour avancer dans votre vie ? En quoi vous paraissent-elles essentielles ?

3.5- Si vous n'aviez pas eu le RCA, comment auriez-vous trouvé l'argent nécessaire à ces dépenses ?

3.6- Diriez-vous que l'arrivée de cette allocation a modifié votre situation ?

- ☞ par rapport au logement ?
- ☞ pour votre vie quotidienne ?
- ☞ Pour la réalisation de vos projets emploi et/ou formation ?

3.7- Pensez-vous que cette allocation vous a aidé dans la réalisation de vos projets ?
Expliquez ...

Relance

Que pensez-vous de la somme mensuelle attribuée ? Vous paraît-elle suffisante ?

3.8- La Mission locale vous a-t-elle aidé à choisir comment utiliser cette allocation RCA ?

Relance

Que pensez-vous des conseils qui vous ont été donnés ?

3.9- Les points mensuels avec la Mission locale sont-ils l'occasion d'avoir des échanges avec vos conseillers sur votre situation/ vos projets?

Relances : Quels sujets avez-vous pu aborder lors de ces contacts mensuels? Ces échanges ont-ils permis de faire avancer vos projets?

IV – Perspectives et vision de l’avenir

Au bout de 12 mois, l’allocation mensuelle diminue.

4.1- Avez-vous été informé de cette situation ?

Est-ce que vous avez discuté des conséquences de cette diminution avec votre conseiller ?

Relance

Quelles conclusions en avez-vous tirées ?

4.2- Quelles conséquences va avoir la diminution de l’allocation pour votre vie quotidienne ?

Relancer en fonction des usages précisés en amont dans l’entretien.

4.3- Que pensez-vous de cette règle qui prévoit une diminution de l’allocation au bout de 12 mois d’attribution ?

Relance

La trouvez-vous juste ?

5.1- Aujourd’hui, comment voyez-vous l’avenir ? Pensez-vous que le RCA peut vous aider dans la réalisation de vos projets ?

5.2- Selon vous, que faudrait-il faire pour améliorer le RCA ?

Relance

Quelles dispositions l’Etat devrait-il prendre pour que le RCA soit plus utile aux jeunes ?